



N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S) POUR 2025
0207.12.14 0207.12.16	Coqs et poules de chair congelés à l'eau ou à sec et nu d'un poids > à 1,4 kg	QTOP 250 tonnes (Contingent global)	Tonne(s)
0409.00.00	Miel naturel	QTOP 6 tonnes	Tonne(s)
0901.21.10	Café torréfié, non décaféiné en grains	QTOP 10 tonnes	Tonne(s)
0901.21.29	Café torréfié, non décaféiné, moulu, autrement présenté	QTOP 10 tonnes	Tonne(s)
0905.10.00 0905.20.00	Vanille non broyée ni pulvérisée Vanille broyée ou pulvérisée	QTOP 0,700 tonne (Contingent global)	Tonne(s)
1001.19.90 1001.99.90	Froment : blé dur destiné à la transformation de la minoterie Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation de la minoterie	QTOP* 296 000 tonnes	Exclusivement réservé aux minotiers  Tonne(s)
1001.19.10 1001.99.10 1003.90.10 1004.90.10	Froment : blé dur destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orge destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoine destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 19 000 tonnes (Contingent global)	Tonne(s)
1006.30.31 1006.30.39	Riz blanchis à grains ronds ou longs	QTOP 2 000 tonnes (Contingent global)	Tonne(s)
1101.00.10	Farine de froment ayant un taux de cendre inférieur ou égal à 1% conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 30 tonnes	Tonne(s)
	Farine de froment ayant un taux de cendre inférieur ou égal à 1% : autrement conditionnée	QTOP 300 tonnes	Tonne(s)
1104.19.10	Grains d'orge aplatis ou en flocons destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 100 tonnes	Tonne(s)
1601.00.41	Saucisses et saucissons fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner	QUE et SHUE 15 tonnes	Tonne(s)
1601.00.43	Saucisses et saucissons non fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner	QTOP 10 tonnes	Tonne(s)
1601.00.51	Saucisses cuites fumées ou non fumées autres que de volaille, d'un poids ≤ à 1,3 kg, présentées autrement qu'en conserve	QTOP 100 tonnes	Tonne(s)
1601.00.91 1602.39.10 1602.39.60 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosse secs Cassoulets à base de haricots en grains, contenant de la viande et du confit	QTOP 25 tonnes (Contingent global)	Tonne(s)
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves	QTOP 50 tonnes	Tonne(s)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S) POUR 2025
1704.90.11	"Chocolat blanc" présentée en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1 kg	QTOP 0,600 tonne	Tonne(s)
1806.32.90	Autres chocolats présentés en tablettes, barres ou bâtons, non fourrés à l'exclusion des bâtons de boulanger d'un poids < ou = 5g, carrés de dégustation d'un poids > ou = 5g et <= 10g, et goûters d'un poids > 10g et <= 25g	QTOP 10 tonnes	Tonne(s)
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao	QTOP 10 tonnes	Tonne(s)
1902.11.00 1902.19.00	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz	QTOP 160 tonnes (Contingent global) A l'exception des spécialités asiatiques sous forme de pâtes alimentaires	Tonne(s)
2005.51.20 2005.51.30 2005.51.90 2005.99.10 2005.99.20 2005.99.30	Haricots aux saucisses à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg Autres haricots en grain contenant de la viande à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg Autres haricots en grain à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g Lentilles garnies contenant de la viande à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kgs Lentilles garnies contenant des saucisses à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kgs Autres lentilles garnies, à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g	QTOP 6 tonnes (Contingent global)	Tonne(s)
2005.51.60	Flageolets au naturel à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg	QTOP 7 tonnes	Tonne(s)
2105.00.11 2105.00.21	Glaces de consommation contenant du cacao, présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml Autres glaces de consommation présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml	QUE 7 tonnes (Contingent global)	Tonne(s)
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	QTOP* 2 000 tonnes Nouvelle-Zélande et Australie exclusivement	Tonne(s)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S) POUR 2025
3917.32.00	Tubes et tuyaux souples en polymère de l'éthylène non réticulé : - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur ≤ à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche  Tubes et tuyaux souples en polymère de chlorure de vinyle : - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur ≤ à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche	QTOP 18 000 000 FCFP (Contingent global)	F.CFP
4403 4404	Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris Bois feuillards, échelas fendus, pieux et piquets en bois, appointés non sciés longitudinalement	QTOP* 500 m <sup>3</sup> contingent global (à l'exception des poteaux d'une longueur ≥ 6 mètres)	m <sup>3</sup>
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	QTOP 50 tonnes A l'exception des cartons DASRI	Tonne(s)

\* Quota utilisé après avis de l'Agence rurale

### Sigles utilisés

QUE  
 QHUE  
 QTOP  
 SHUE  
 STOP

Quota Union européenne  
 Quota hors Union européenne  
 Quota toutes origines et provenances  
 Suspendu hors Union européenne  
 Suspendu toutes origines et Provenances

Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires Economiques au 23.26.64 ou 23.22.59  
 de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi  
 2, rue Félix-Russeil – Port autonome – BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX